

OBJET:

Nouveau Code de la route
Réponse au 62/2554 du 11/7/57.

Ruhengeri



A Monsieur l'Ingénieur Provincial, Chef du
Service des Travaux Publics du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .-

Monsieur le Chef de Service,

Me référant à votre lettre rappelée en marge,
j'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce couvert les renseignements
relatifs aux limitations de tonnage et de dimensions des véhicules pou-
vant circuler sur les routes du Territoire de Ruhengeri.

NUMEROS	CLASSIFICATION	DENOMINATION	Tonnage	DIMENSIONS	REMARQUES
:	:	:	autorisé:	:	:
:	:	de X à Y	:	Véhicules au-	:
:	:	:	:	torisées	:
5	route secon- daire	Gihinga-Base	7 T	2,50 X 4 m	Caniveaux provis
7	id.	Ruhengeri-Biumba	7 T	2,50 X 4 m	id.
9	id.	Ruhengeri-Kisenyi	12 T	2,50 x 4 m	Caniveaux défin.
8	id.	Gitarama-Katumba	7 T	2,50 x 4 m	Caniveaux provis
11	id.	Ruhengeri-Rukoro vers Kabare	7 T	2,50 x 4 m	Caniveaux provis
-	route voya- geurs	Ruhengeri-Kinigi	7 T	2,50 x 4 m	id.
-	id.	Km.23 route N°11 Kagogo-Mucaca	5 T	2,25 x 4 m	id.
		Km 19 route N°7 (Circuit des lacs)			
-	id.	Toutes autres routes C.A.C.	2,5 T	2,25 x 4 m	id.

POUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, IMPICHE,
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL,

A. JOOSTEN.-